



Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
Office fédéral des routes
3003 Berne

Berne, le 9 août 2011

Responsable : Alexandra Cropt
Secrétariat : Déborah Gisin-Perrin
Document : 110809_Cons. Ord.circulation routière.doc

Consultation portant sur diverses ordonnances du droit de la circulation routière (OETV, OCR, OSR, OETV 1, OETV 2 et OETV 3)

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 18 mai 2011, vous nous invitez à prendre position sur les propositions de modification des ordonnances mentionnées en objet. Nous vous remercions de nous offrir cette opportunité.

Nous approuvons les modifications et la simplification des règles en vigueur qui visent également à améliorer la sécurité des conducteurs. Cependant, nous vous faisons part, ci-après, de quelques remarques particulières concernant cette consultation. Nous nous rapportons au questionnaire rempli conjointement par le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) et le soutenons.

Remarques particulières

OETV art. 27, al. 1^{bis}, et 2, let. c

Cette modification est urgente et nécessaire. La mention d'une largeur de 2, 30 m, qui est utile pour la compréhension des arguments techniques, n'est plus essentielle dans le texte d'exécution.

OETV art. 95, al. 2, let. b Charge par essieu et OCR art. 67, al. 2, let. b, Poids

Le relèvement des charges autorisées par essieu pour les récolteuses agricoles telles que les moissonneuses-batteuses ou les hacheuses de foin est une mesure nécessaire et urgente. Ces machines ne sont utilisées que ponctuellement et circulent très peu sur les chaussées. C'est pourquoi il n'y a pas besoin d'ajouter le critère supplémentaire de 0.8 m concernant la largeur des pneus. La sécurité dans le trafic est garantie par les fabricants.

Nous espérons que ces remarques seront prises en considération et vous réitérons nos remerciements pour nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier. En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez recevoir, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union Suisse des Paysans



Hansjörg Walter
Président



Jacques Bourgeois
Directeur